



TG/33/7

ORIGINAL : anglais

DATE : 2014-04-09

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

PÂTURIN DES PRÉS

Code UPOV : POAAA_PRA

Poa pratensis L.

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

Autres noms communs : *

<i>nom botanique</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Poa pratensis</i> L.	Kentucky Bluegrass, Smooth-stalked Meadowgrass	Pâturin des prés	Wiesenrispe	Pasto azul de Kentucky, Poa de los prados

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente.]

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN.....	3
2. MATERIEL REQUIS.....	3
3. METHODE D'EXAMEN.....	3
3.1 NOMBRE DE CYCLES DE VEGETATION.....	3
3.2 LIEU DES ESSAIS.....	3
3.3 CONDITIONS RELATIVES A LA CONDUITE DE L'EXAMEN.....	3
3.4 PROTOCOLE D'ESSAI.....	4
3.5 ESSAIS SUPPLEMENTAIRES.....	4
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE.....	4
4.1 DISTINCTION.....	4
4.2 HOMOGENEITE.....	5
4.3 STABILITE.....	5
5. GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE.....	6
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES.....	6
6.1 CATEGORIES DE CARACTERES.....	6
6.2 NIVEAUX D'EXPRESSION ET NOTES CORRESPONDANTES.....	6
6.3 TYPES D'EXPRESSION.....	7
6.4 VARIETES INDIQUEES A TITRE D'EXEMPLES.....	7
6.5 LEGENDE.....	7
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTERES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES.....	8
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES.....	11
8.1 EXPLICATIONS PORTANT SUR CERTAINS CARACTERES.....	11
8.2 STADES DE CROISSANCE DES GRAMINEES.....	13
9. BIBLIOGRAPHIE.....	14
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE.....	15

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Poa pratensis* L.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de semences.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

1 kg.

Les semences doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente. Dans le cas où les semences doivent être maintenues en collection, la faculté germinative doit être aussi élevée que possible et indiquée par le demandeur.

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants. Les deux cycles de végétation indépendants doivent être sous la forme de deux plantations distinctes.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.3.2 Le stade optimal de développement pour l'observation de chaque caractère est indiqué par un nombre dans la deuxième colonne du tableau des caractères. Les stades de développement correspondant à chaque nombre sont décrits au chapitre 8.2.

3.3.3 Le type de parcelle recommandé pour l'observation du caractère est indiqué par l'un des codes suivants dans la deuxième colonne du tableau des caractères :

- A : plantes isolées
- B : parcelle en ligne
- C : essai sous serre

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur au moins 30 plantes isolées pour les variétés apomictiques et 60 plantes pour les variétés non apomictiques, qui doivent être réparties en deux répétitions au moins. En outre, l'essai peut porter sur des parcelles en ligne pour une longueur totale de 8 mètres répartis en deux répétitions au moins. La densité du semis doit être telle pour qu'environ 200 plantes par mètre soient présentes.

3.4.2 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 *Recommandations générales*

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 *Différences reproductibles*

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 *Différences nettes*

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 *Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner*

4.1.4.1 Variétés apomictiques: Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type.

4.1.4.2 Variétés non apomictiques: Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 60 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 60 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai.

4.1.4.3 Dans le cas d'observations portant sur des parties de plantes isolées, le nombre de parties à prélever sur chacune des plantes est de 1.

4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans la deuxième colonne du tableau des caractères (voir le document TGP/9 "Examen de la distinction", section 4 "Observation des caractères") :

MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes

MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes

VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

Type d'observation : visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation : pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G" correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p. ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

4.2 Homogénéité

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après :

4.2.2 Variétés apomictiques : Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 2 % et une probabilité d'acceptation d'au moins 95 %. Dans le cas d'un échantillon de 30 plantes, 2 plantes hors-type sont tolérées.

4.2.3 Variétés non apomictiques : L'homogénéité doit être déterminée conformément aux recommandations relatives aux variétés allogames qui figurent dans l'introduction générale.

4.3 Stabilité

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau lot de semences, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Plante : époque d'épiaison (caractère 8)
- b) Plante : hauteur naturelle à complet développement (caractère 11)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo-qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

Niveau	Note
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci-après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

Niveau	Note
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen à grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 *Types d'expression*

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 *Variétés indiquées à titre d'exemples*

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 *Légende*

(*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2

QL Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3

QN Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3

PQ Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6.3

MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5

A, B, C Voir le chapitre 3.3.3

(+) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1.

23 – 68 Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.2.

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1.	23-25 C VS	Leaf sheath: anthocyanin coloration	Gaine de la feuille : pigmentation anthocyanique	Blattscheide: Anthocyanfärbung	Vaina de la hoja: pigmentación antociánica	
QN	absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Baron	1
	weak	faible	gering	débil	Oxford	3
	medium	moyenne	mittel	media	Evora	5
	strong	forte	stark	fuerte	Limagie	7
2.	25-29 MS A/ MG B	Plant: natural height before stem elongation	Plante : hauteur naturelle avant élongation de la tige	Pflanze: natürliche Höhe vor dem Schossen	Planta: altura <u>antes</u> del alargamiento del tallo	
QN	short	courte	kurz	baja	Limousine	3
	medium	moyenne	mittel	media	Limerick	5
	tall	haute	hoch	alta	Bariris	7
3.	25-29 MS A/ VG B	Leaf: width	Feuille : largeur	Blatt: Breite	Hoja: anchura	
QN	narrow	étroite	schmal	estrecha	Limousine	3
	medium	moyenne	mittel	media	Conni	5
	broad	large	breit	ancha	Miracle	7
4.	29 VS A/ VG B (+)	Plant: growth habit <u>without</u> vernalization	Plante : port <u>sans</u> vernalisation	Pflanze: Wuchsform <u>ohne</u> Vernalisation	Planta: hábito de crecimiento <u>sin</u> vernalización	
QN	erect	dressé	aufrecht	erguido		1
	semi-erect	demi-dressé	halbaufrecht	semierguido	Julia	3
	intermediate	intermédiaire	intermediär	intermedio	Limerick	5
	semi-prostrate	demi-étalé	halbliiegend	semiprostrado	Yvette	7
	prostrate	étalé	liegend	prostrado		9
5.	29 VS A/ VG B	Leaf: intensity of green color <u>without</u> vernalization	Feuille : intensité de la couleur verte <u>sans</u> vernalisation	Blatt: Intensität der Grünfärbung <u>ohne</u> Vernalisation	Hoja: intensidad del color verde <u>sin</u> vernalización	
QN	light	claire	hell	claro		3
	medium	moyenne	mittel	medio	Conni	5
	dark	foncée	dunkel	oscuro	Limousine	7
	very dark	très foncée	sehr dunkel	muy oscuro	Limerick	9
6.	30-35 VS A/ VG B (*) (+)	Plant: growth habit <u>after</u> vernalization	Plante : port <u>après</u> vernalisation	Pflanze: Wuchsform <u>nach</u> der Vernalisation	Planta: hábito de crecimiento <u>tras la</u> vernalización	
QN	erect	dressé	aufrecht	erguido		1
	semi-erect	demi-dressé	halbaufrecht	semierguido	Danube	3
	intermediate	intermédiaire	intermediär	intermedio	Compact	5
	semi-prostrate	demi-étalé	halbliiegend	semiprostrado	Baron	7
	prostrate	étalé	liegend	prostrado		9

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
7. (*)	30-35 VS A/ VG B	Leaf: intensity of green color <u>after</u> vernalization	Feuille : intensité de la couleur verte <u>après</u> vernalisation	Blatt: Intensität der Grünfärbung <u>nach</u> der Vernalisation	Hoja: intensidad del color verde <u>tras la</u> vernalización	
QN	light	claire	hell	claro	Oxford	3
	medium	moyenne	mittel	medio	Compact	5
	dark	foncée	dunkel	oscuro	Bariris	7
	very dark	très foncée	sehr dunkel	muy oscuro	Rhythm	9
8. (*)(+)	50 MS A/ MG B	Plant: time of inflorescence emergence	Plante : époque d'épiaison	Pflanze: Zeitpunkt des Erscheinens der Blütenstände	Planta: época de aparición de la inflorescencia	
QN	very early	très précoce	sehr früh	muy temprana	Adam 1	1
	early	précoce	früh	temprana	Balin	3
	medium	moyenne	mittel	media	Compact	5
	late	tardive	spät	tardía	Baron	7
	very late	très tardive	sehr spät	muy tardía	Hifi	9
9. (*)(+)	50-58 MS A	Flag leaf: length	Dernière feuille : longueur	Fahnenblatt: Länge	Última hoja: longitud	
QN	short	courte	kurz	corta	Miracle	3
	medium	moyenne	mittel	media	Compact	5
	long	longue	lang	larga	Balin	7
10. (*)(+)	50-58 MS A	Flag leaf: width	Dernière feuille : largeur	Fahnenblatt: Breite	Última hoja : anchura	
QN	narrow	étroite	schmal	estrecha	Limousine	1
	medium	moyenne	mittel	media	Compact	2
	broad	large	breit	ancha	Lato	3
11. (*)(+)	58 MS A/ MG B	Plant: natural height <u>when fully expanded</u>	Plante : hauteur naturelle <u>à complet développement</u>	Pflanze: Wuchshöhe <u>zur Vollentwicklung</u>	Planta: altura <u>cuando está completamente extendida</u>	
QN	short	courte	kurz	baja	Limousine	3
	medium	moyenne	mittel	media	Compact	5
	tall	haute	hoch	alta	Likollo	7
	very tall	très haute	sehr hoch	muy alta	Lato	9
12. (+)	60-64 VG A	Inflorescence: shape of rachis	Inflorescence : forme du rachis	Blütenstand: Form der Spindeln	Inflorescencia: forma del raquis	
QL	straight	droit	gerade	recto	Compact	1
	bent	courbé	gebogen	curvado	Baron	2
13. (+)	60-64 VG A	Inflorescence: form of collar of rachis	Inflorescence : forme de la collerette du rachis	Blütenstand: Form des Spindelkragens	Inflorescencia: forma del collar del raquis	
QL	closed	fermée	geschlossen	cerrado	Compact	1
	open	ouverte	offen	abierto	Baron	2

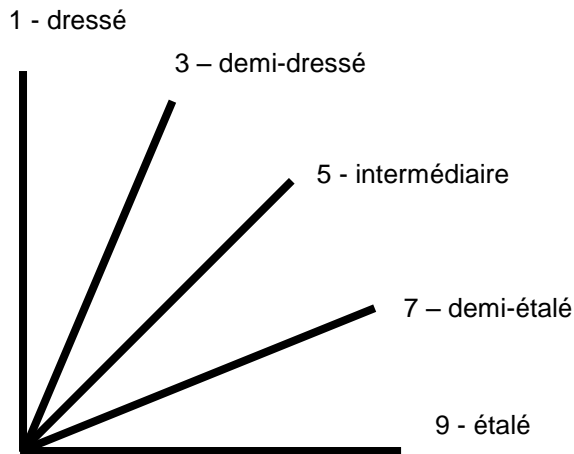
	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
14.	64-68 MS A	Stem: length of upper internode	Tige : longueur du dernier entre-nœud	Halm: Länge des oberen Internodiums	Tallo: longitud del entrenudo superior	
QN	short	court	kurz	corto	Limousine	3
	medium	moyen	mittel	medio	Compact	5
	long	long	lang	largo	Balin	7
15.	64-68 MS A	Inflorescence: length	Inflorescence : longueur	Blütenstand: Länge	Inflorescencia: longitud	
QN	short	courte	kurz	corta	Conni	3
	medium	moyenne	mittel	media	Compact	5
	long	longue	lang	larga	Balin	7
	very long	très longue	sehr lang	muy larga	Lato	9
16.	64-68 VG A/ VG B	Inflorescence: anthocyanin coloration	Inflorescence : pigmentation anthocyanique	Blütenstand: Anthocyanfärbung	Inflorescencia: pigmentación antociánica	
QN	weak	faible	gering	débil	Compact	3
	medium	moyenne	mittel	media	Conni	5
	strong	forte	stark	fuerte	Baron	7

8. Explications du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 4 : Plante : port sans vernalisation

Ad. 6 : Plante : port après vernalisation



Ad. 8 : Plante : époque d'épiaison

L'essai devrait être observé au moins deux fois par semaine.

Parcelles de plantes isolées :

La date d'épiaison de chaque plante isolée doit être observée. Une plante isolée est considérée comme ayant épié lorsqu'elle présente trois épis dont le sommet apparaît au-dessus de la gaine de la dernière feuille (stade de croissance DC 50). Une date moyenne par parcelle et une date moyenne par variété sont obtenues à partir des données des plantes individuelles.

Parcelles en lignes :

La date d'épiaison est la date à laquelle la parcelle a atteint en moyenne le stade DC 54. Cette date doit être obtenue, si nécessaire, par interpolation. À chaque date d'observation, le stade moyen de développement doit être exprimé sous la forme d'un des stades de croissance suivants :

- DC 50 Premier épillet à peine visible
- DC 52 25 % de l'inflorescence dégagés (sur toutes les tiges)
- DC 54 50 % de l'inflorescence dégagés (sur toutes les tiges)
- DC 56 75 % de l'inflorescence dégagés (sur toutes les tiges)

Ad. 9 : Dernière feuille : longueur

Ad. 10 : Dernière feuille : largeur

La dernière feuille est la première feuille située sous l'inflorescence. Les mesures doivent être effectuées sur la même feuille.

La longueur doit être mesurée de l'extrémité du limbe à la gaine.

La largeur doit être mesurée au point le plus large du limbe.

Ad. 11 : Plante : hauteur naturelle à complet développement

Les mesures doivent être effectuées à partir du niveau du sol jusqu'au sommet de la plante, une fois que les inflorescences sont parvenues à complet développement.

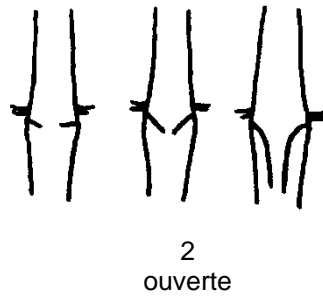
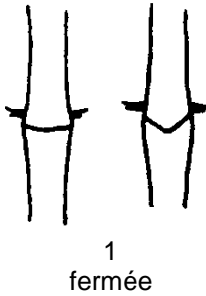
Ad. 12 : Inflorescence : forme du rachis

La forme du rachis doit être observée à l'opposé des ramifications latérales inférieures.



Ad. 13 : Inflorescence : forme de la collerette du rachis

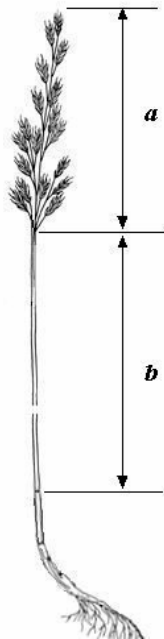
La forme de la collerette du rachis doit être observée à l'opposé des ramifications latérales inférieures.



Ad. 14 : Tige : longueur du dernier entre-nœud

Ad. 15 : Inflorescence : longueur

Les observations doivent être effectuées sur la tige la plus longue. Le dernier entre-nœud (b) est la partie de la tige comprise entre le dernier nœud et le début de l'inflorescence (a).



8.2 Stades de croissance des graminées

Tous les caractères doivent être observés au moment approprié pour la plante concernée. Les stades de croissance des graminées sont indiqués au moyen des codes décimaux issus du code décimal applicable aux stades de croissance des céréales (Zadoks, et al., 1974). Ce code décimal est en étroite conformité avec le code BBCH-code (Meier, 1997).

Croissance des jeunes plantes (jeune plante : une pousse)

- DC 10 Première feuille à travers le coléoptile
- DC 15 Cinq feuilles non déployées
- DC 19 Neuf feuilles ou plus non déployées

Tallage

- DC 20 Pousse principale seulement (début du tallage)
- DC 23 Pousse principale et 3 talles
- DC 25 Pousse principale et 5 talles
- DC 29 Pousse principale et 9 talles ou plus

Allongement de la tige

- DC 30 Pousse d'une pseudo-tige (formée par la gaine des feuilles)
- DC 31 Premier nœud détectable (début d'allongement de toutes les tiges)
- DC 35 Cinquième nœud détectable (50 % d'allongement de toutes les tiges)
- DC 39 Ligule/collerette de la gaine de la dernière feuille à peine visible (stade du prégonflement)

Gonflement

- DC 41 Allongement de la gaine de la dernière feuille (faible élargissement de l'inflorescence, début de gonflement)
- DC 45 Gaines gonflées (fin du gonflement)
- DC 47 Ouverture de la gaine de la première feuille
- DC 49 Premières barbes visibles (sur les variétés à barbe uniquement)

Épiaison (essentiellement non-synchrone)

- DC 50 Premier épillet d'inflorescence à peine visible
- DC 52 25 % de l'inflorescence dégagés (sur toutes les tiges)
- DC 54 50 % de l'inflorescence dégagés (sur toutes les tiges)
- DC 56 75 % de l'inflorescence dégagés (sur toutes les tiges)
- DC 58 Épiaison terminée

Anthèse (essentiellement non-synchrone)

- DC 60 Début de l'anthèse
- DC 64 Anthèse au stade médian
- DC 68 Anthèse achevée

9. Bibliographie

Meier, U., 1997: Growth stages of mono- and dicotyledonous plants. BBCH-Monograph Blackwell Science. Berlin, Vienna, a.o., 622 pp.

Zadoks, J.C., Chang, T.T., Konzak, C.F., 1974: A decimal code for the growth stages of cereals. Weed Research 14: pp. 415 – 421.

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1. Objet du questionnaire technique		
1.1	Nom botanique	<input type="text" value="Poa pratensis L."/>
1.2	Nom commun	<input type="text" value="Pâturin des près"/>
2. Demandeur		
	Nom	<input type="text"/>
	Adresse	<input type="text"/>
	Numéro de téléphone	<input type="text"/>
	Numéro de télécopieur	<input type="text"/>
	Adresse électronique	<input type="text"/>
	Obtenteur (s'il est différent du demandeur)	<input type="text"/>
3. Dénomination proposée et référence de l'obtenteur		
	Dénomination proposée (le cas échéant)	<input type="text"/>
	Référence de l'obtenteur	<input type="text"/>

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et la méthode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

.....

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que la méthode de développement)

.....

4.1.4 Autre []
(veuillez préciser)

.....

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée

- a) Variétés apomictiques
- b) Variétés non apomictiques
- c) Autre
(veuillez préciser)

4.2.2 Autre
(veuillez préciser)

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

Caractères	Exemples	Note
5.1 Feuille : largeur (3)		
très étroite		1[]
très étroite à étroite		2[]
étroite	Limousine	3[]
étroite à moyenne	Compact	4[]
moyenne	Conni	5[]
moyenne à large	Baron	6[]
large	Miracle	7[]
large à très large		8[]
très large		9[]
5.2 Feuille: intensité de la couleur verte <u>après</u> vernalisation (7)		
très claire		1[]
très claire à claire		2[]
claire	Oxford	3[]
claire à moyenne	Lato	4[]
moyenne	Compact	5[]
moyenne à foncée	Limousine	6[]
foncée	Bariris	7[]
foncée à très foncée	Baron	8[]
très foncée	Rhythm	9[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

Caractères	Exemples	Note
5.3 Plante: époque d'épiaison (8)		
très précoce	Adam 1	1[]
très précoce à précoce	Danube	2[]
précoce	Balin	3[]
précoce à moyenne	Limagie	4[]
moyenne	Compact	5[]
moyenne à tardive	Lato	6[]
tardive	Baron	7[]
tardive à très tardive	Ambon	8[]
très tardive	Hifi	9[]
5.4 Plante: hauteur naturelle <u>à complet développement</u> (11)		
courte		1[]
très courte à courte	Miracle	2[]
courte	Limousine	3[]
courte à moyenne	Bartender	4[]
moyenne	Compact	5[]
moyenne à haute	Limerick	6[]
haute	Likollo	7[]
haute à très haute	Danube	8[]
très haute	Lato	9[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez vo tre variété candidate
---	---	--	---

Exemple

Plante : époque d'épiaison

précoce

moyenne

Observations :

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
<p>#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété</p> <p>7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>(Dans l'affirmative, veuillez préciser)</p> <p>7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>(Dans l'affirmative, veuillez préciser)</p> <p>7.3 Autres renseignements</p>		
<p>8. Autorisation de dissémination</p> <p>a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.</p>		

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

- | | | |
|---|---------|---------|
| a) Micro-organismes (p. ex. virus, bactéries, endophytes) | Oui [] | Non [] |
| b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) | Oui [] | Non [] |
| c) Culture de tissus | Oui [] | Non [] |
| d) Autres facteurs | Oui [] | Non [] |

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

Date

[Fin du document]